

Qui fait la régulation du secteur des télécommunications à l'échelle mondiale?

Le principe de régulation est justifié pour toutes activités humaines. Les activités des télécommunications n'en sont pas épargnées, ainsi on peut comprendre la nécessité d'une régulation nationale et mondiale pour le secteur des télécommunications et technologies de l'information et de la communication (TIC) en raison du nombre d'acteurs partageant ce marché sur plusieurs fronts et à l'échelle mondiale. Le secteur des Télécommunications/TIC, considéré comme la deuxième économie mondiale après le pétrole, génère beaucoup de revenus, d'emplois et est source de développement. Il est devenu un secteur stratégique pour chaque nation et pour les instances internationales, d'où la volonté des acteurs de lui doter d'un cadre réglementaire adéquat. C'est quoi la régulation ? Qui fait la régulation du secteur à tous les niveaux ?

Dans le secteur des télécommunications, la régulation peut se définir comme l'application, par l'autorité compétente, de l'ensemble des dispositions juridiques, économiques et techniques qui permettent aux activités de télécommunications de s'exercer librement, ainsi que le prévoit la loi¹. La régulation des télécommunications est essentiellement une régulation économique; tel n'est pas le cas par exemple dans le secteur de l'audiovisuel où il existe une régulation des contenus, subordonnée à des objectifs culturels¹.

La régulation des communications électroniques date de longtemps. En effet, l'Union télégraphique internationale a été fondée en 1865 par vingt Etats. En 1924, le CCIF (Comité consultatif international téléphonique) a été créé à Paris suivi, en 1925, par le CCIT (Comité consultatif international télégraphique). A la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue à Madrid en 1932, l'Union télégraphique internationale a été rebaptisée *Union internationale des télécommunications* et en 1947, après la deuxième guerre mondiale, l'UIT est devenue l'institution spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications. En 1956, les deux comités de l'UIT - le CCIF et le CCIT - ont été regroupés pour former le CCITT (Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique) afin de gérer plus efficacement les communications téléphoniques et les communications télégraphiques. En 1993, l'UIT a été réorganisée, et dans la nouvelle structure le CCITT a été remplacé par l'UIT-T, qui est le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT. En décembre 2004, le cabinet international de consultants en stratégie Booz Allen Hamilton a désigné l'UIT comme étant l'un des dix organismes les plus solides du monde.

A l'heure actuelle, plus de 3 000 Recommandations de l'UIT-T sont en vigueur, les Recommandations techniques étant en moyenne approuvées en moins de deux mois².

La présence même de plusieurs acteurs sur un terrain donné impose une régulation. L'objectif de la régulation est donc de garantir le fonctionnement de chaque opérateur conformément aux normes et de garantir un certain équilibre au niveau du marché. C'est donc le rôle de l'Etat d'intervenir à ce niveau là pour protéger les consommateurs qui peuvent faire les frais des fournisseurs de service, protéger les investissements de tous, surtout ceux des plus faibles, bien gérer les ressources mises à la disposition de ces exploitants et finalement pour rendre le climat compétitif plus convivial.

Par exemple, dans le domaine des opérations bancaires, l'Etat intervient à travers une banque régulatrice pour contrôler les opérations des autres banques dites commerciales. En Haïti, la banque de la République d'Haïti (BRH) joue ce rôle. A un niveau plus élevé, on retrouve les banques régionales et la banque mondiale pour un contrôle de tout le système.

Il en est de même pour le secteur des Télécommunications/ TIC. Au niveau national, il y a presque dans chaque pays du monde un organisme chargé de la gestion du secteur des télécommunications. Haïti est dotée du Conseil National des Télécommunications (CONATEL). Les pays comme les Etats Unis d'Amérique, la République Dominicaine et la France ont respectivement Federal Communication Commission (FCC), Instituto Dominicano de las Telecomunicaciones (INDOTEL), Autorité de Régulation des Communications électroniques et des postes (ARCEP).

Pourquoi une régulation du secteur des Télécommunications/TIC ?

Les opérations et le fonctionnement des systèmes de télécommunications supposent l'exploitation du territoire et les ressources de l'Etat. On peut citer, entre autres :

- Propagation des signaux sur le territoire d'un pays
- Utilisation des ressources (fréquences radioélectriques, numéros de téléphone, domaines Internet, points hauts, infrastructures existantes)
- Développement harmonieux du secteur

Ainsi, on peut comprendre les enjeux qui portent un Etat à mettre en place un organisme de régulation et une régulation adaptée aux besoins et développement de ce secteur combien dynamique.

L'intervention d'un organisme de Régulation est destinée à corriger les échecs du marché, créer la concurrence, maintenir la concurrence et poursuivre des objectifs de politique publique

Pour qu'une régulation puisse être efficace, il faut qu'elle soit dotée d'instruments légaux et économiques.³

Principaux organismes de Régulation

Les principaux organismes de normalisation mondiaux sont:

ETSI : European Telecommunication Standards Institute ou Institut européen des normes de télécommunication

ITU : International Telecommunication Union ou Union internationale des télécommunications (UIT)

IETF : Internet Engineering Task Force

ANSI : American National Standard Institute

IEEE: Institute of Electrical and Electronics Engineers

l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le principal régulateur du secteur

L'UIT est une agence spécialisée des Nations Unies pour les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication. Les pouvoirs publics et le secteur privé sont impliqués dans les travaux et décisions de l'Union Internationale des Télécommunications.

L'UIT a son siège à Genève, Suisse, et compte près de 200 Etats Membres et plus de 700 et Membres de secteur et associés.

En plus de son secrétariat général, l'UIT est composée de trois bureaux:

UIT-T qui traite des questions techniques et de la normalisation du secteur des télécommunications

L'UIT-R qui aborde les questions techniques relatives aux radiocommunications.

UIT-D qui se donne pour mission de promouvoir l'accès aux télécommunications dans les pays en voie de développement.

Le CONATEL, organisme de régulation du secteur des télécommunications en Haïti est membre de l'UIT de la même manière qu'Haïti est membre de l'ONU. Les opérateurs des Télécommunications, équipementiers et autres organismes du secteur peuvent être membres des secteurs UIT- T, UIT- R et UIT- D.

Conclusion

Il existe des organismes de régulation ou de normalisation à l'échelle mondiale et nationale. Leur objectif commun étant de faciliter le bon fonctionnement des systèmes de télécommunications établis dans le monde. La régulation est un processus qui est supposée donner ces résultats : réglementation juridique du secteur, garantie du service public, surveillance de la concurrence, accès à l'infrastructure, politiques publiques connexes, innovation technologique et évaluation de la régulation⁷. Les télécommunications/TIC sont la deuxième économie mondiale, ce qui laisse croire qu'un pays comme Haïti a toutes les bonnes raisons pour exploiter les opportunités de ce secteur. Certains pays conscients des retombées positives du secteur sur la création d'emplois, la disponibilité de services, les recettes de l'Etat, le développement technique et l'accès pour tous aux services de télécommunications, décident d'élever au rang de secrétairerie ou de ministère l'organisme chargé de réguler le secteur. De quoi demain sera –t-il fait pour le CONATEL ?

Gregory DOMOND, Ing. M.Sc

PDG PromoTIC

E-mail: gdomond@promoticonline.com

Références

- 1.- [Glossaire - Lettre Q & R - Bienvenue sur le portail des PABX](#)
- 2.- [UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS](#)
- 3.- www.cenv.ucl.ac.be/conferenceUCL-Genoud1.ppt